

# CONCOURS JARDINS ET BALCONS FLEURIS 2019

## Règlement du Concours

### Article 1 : organisateur

Le concours est organisé par la Ville de Fécamp.

### Article 2 : objectif

L'objet du concours des jardins et balcons fleuris est de récompenser les habitants de la Ville de Fécamp qui en fleurissant les pieds de murs, façades, balcons et jardins de leurs habitations contribuent à l'embellissement du cadre de vie des Fécampoises.

### Article 3 : Catégories

Le concours est classé en 5 catégories :

- Fenêtre, balcon, terrasse
- Jardin visible de la rue
- Trottoir ou façade en bordure de domaine public
- Commerce, hôtel, café, restaurant
- Immeuble collectif.

### Article 4 : inscriptions et conditions de participation

Les candidats doivent retourner leur inscription avant le 17 juin 2019 aux coordonnées suivantes :

Mairie de Fécamp

Service Qualité de la Ville

1 Route de Ganzeville

76400 Fécamp

Mail : [serre-municipale@orange.fr](mailto:serre-municipale@orange.fr)

Chaque participant ne peut être inscrit qu'à une seule et unique catégorie.

Le fleurissement doit être **impérativement** visible de la rue.

Les élus et membres du jury ne pourront concourir.

Les participants sont informés que les créations florales sont susceptibles d'être prises en photo ou filmées et acceptent que cela puisse être publié librement sur tous supports de communication (site internet, Fécamp Mag, presse...)

### Article 5 : jury

Le jury sera composé de quatre élus. Le jury désignera 4 lauréats dans chaque catégorie. Le jury se réserve le droit d'attribuer des prix spéciaux à des personnes inscrites ou non au concours.

La sélection s'effectuera pendant le mois de juillet à une date non connue des candidats.

Les membres du jury s'interdisent de pénétrer dans les propriétés des participants, le fleurissement devant être apprécié du domaine public.

### Article 6 : lots

Les récompenses non retirées lors de la remise des prix pourront être récupérées durant le mois suivant au centre technique municipal. Passé ce délai, elles resteront propriété de la ville de Fécamp.

Article 7 : critères d'appréciation

Les critères sont les suivant :

Aspect végétal et l'originalité du décor floral, harmonie de la composition

Diversité végétale, choix des plantes (vivaces, bulbes d'été, annuelles, ...)

Conception, association des couleurs, volume, forme, intégration dans les contenants et supports

Entretien des plantes (enlèvement des fleurs fanées, développement, paillage, etc..)

Prise en compte de l'aspect environnemental.

Article 8 : Acceptation du règlement

L'inscription au concours des jardins et balcons fleuris entraîne l'acceptation du présent règlement et des décisions du jury.

---

Bulletin d'inscription

Madame/Monsieur : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Téléphone : .....

Adresse mail : .....

Demande son inscription pour le concours des jardins et balcons fleuris de la Ville de Fécamp

Désire concourir (un seul choix possible) dans la:

Catégorie 1 : Fenêtre, balcon, terrasse

Catégorie 2 : Jardin visible de la rue

Catégorie 3 : Trottoir ou façade en bordure de domaine public

Catégorie 4 : Commerce, hôtel, café, restaurant

Catégorie 5 : Immeuble collectif

Actions mises en place en faveur de L'environnement :

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Souhaite concourir au niveau départemental

Fécamp, le  
Signature